COEUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 11 AVRIL 2019

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Bernard SPROTTI, Marjolaine RAUZE, Frédéric PETITTA, Bernard ZUNINO, Georges JOUBERT, Nicolas MEARY *(à partir de 21h25)*, Christian BERAUD, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Norbert SANTIN, Thérèse LEROUX, Bernard FILLEUL, Raymond BOUSSARDON, Olivier CORZANI, Gérard MARCONNET, Jean-Michel GIRAUDEAU, Thierry ROUYER *(jusqu'à 01h15)*, Gilles LELU, Jacqueline DIARD, Olivier LEONHARDT, Brahim OUAREM, Maria DE JESUS CARLOS *(jusqu'à 01h05)*, Farid AMRANE, Danielle VADROT, Philippe ROGER *(à partir de 21h05)*, Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Isabelle PERDEREAU, Didier JOUIN, Cécile BESNARD *(à partir de 21h00 et jusqu'à 00h10)*, Jean-Michel BRUN, Philippe DUDIOT, Patrice LAFAGE, Sophie RIGAULT *(jusqu'à 23h35)*, Joseph DELPIC, Irmgard ASTIER, Christian SOUBRA, Pascal FOURNIER, Nadia LE GUERN, Véronique MAYEUR (jusqu'à 01h15), Véronique DABADIE, Martine THOMPSON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Alain LAMOUR *(pouvoir Mme THOMPSON)*, Laurence MAZEAU *(pouvoir Mme DE JESUS CARLOS)*, Celso LIBANIO COUTINHO *(pouvoir M. OUAREM)*, Philippe ROGER *(pouvoir M. AMRANE jusqu'à 21h05)*, Jean POUCH *(pouvoir M. ROGER à partir de 21h05)*, Steevy GUSTAVE *(pouvoir M. SOUBRA)*, Marion LENFANT *(pouvoir Mme RAUZE)*, Noémie HAZOUT *(pouvoir M. LAFAGE)*, Martine BRAQUET *(pouvoir M. BERAUD)*, Christian KERVAZO *(pouvoir M. SPOTTI)*, Annie LECLERC *(pouvoir M. SANTIN)*, Alice FUENTES *(pouvoir M. CORZANI)*, Sophie RIGAULT *(pouvoir M. DELPIC à partir de 23h35)*, Cécile BESNARD *(pouvoir M. JOUIN à partir de 00h10)*.

Excusés :

Madame et Messieurs Philippe LE FOL, Gaël FOUILLEUL, Jocelyne GARRIC, Gilles MARSOLLAS, Claude BOISSIERES.

****

La séance est ouverte à 20h45

Une proposition de motion a été déposée par Monsieur Christian SOUBRA portant sur le refus de prolongation des permis d'exploitation d'hydrocarbures en Essonne. Celle-ci sera présentée en fin de séance.

Une proposition d'amendement a été déposée par Monsieur Pascal FOURNIER au sujet du vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. Celle-ci sera présentée au point n°38.

Les points du secteur des Finances en attendant l'arrivée de Nicolas MEARY, Vice-Président chargé des Finances sont décalés dans l'ordre de présentation.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal du 21 février 2019

2. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président

2018/105
Conventions de mise à disposition de locaux avec l'Ordre des Avocats du Barreau de l'Essonne à compter de 2018, relative aux permanences au sein de la Maison de Justice et du Droit et de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi *(A titre gracieux / Durée : 3 ans)*

2018/106
Conventions de mise à disposition de locaux avec la Maison Départementale des Solidarités à compter de 2018, relative aux permanences au sein de la Maison de Justice et du Droit et de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi *(A titre gracieux / Durée : 3 ans)*

2018/205
Signature d'un bail dérogatoire avec l'association DRONES PARIS REGION pour la location de la piste Sud et la zone de stationnement attenante de la Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge pour le salon du Drone Paris Région Expo du 11 septembre au 6 octobre 2018 *(Tarif location : 15 000,00 € TTC)*

2018/218
Signature d'un bail dérogatoire avec la société CIVIC DRONE pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge *(Montant du loyer 765,00 € HT-HC par trimestre, un dépôt de garantie de 765,00 € HT et une provision de charges de 97,00 € HT par trimestre / Durée : 6 mois du 1er juillet au 31 décembre 2018)*

2018/288
1er additif aux contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny pour la saison 2018-2019 *(Montant n'excédant pas 230 000,00€)*

2018/289
1er additif aux contrats relatifs à la programmation du Centre d'art contemporain de Brétigny pour le second semestre 2018 *(Montant n'excédant pas 30 000,00€)*

2018/300
Convention de mise à disposition des équipements aquatiques et sportifs avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne pour le Centre d'Incendie et de Secours d'Arpajon et le Poste de commandement du groupement centre, les Centres d'Incendie et de Secours de Brétigny-sur-Orge, de Sainte Geneviève des Bois et de Breuillet et l'Ecole départementale d'incendie et de Secours de Fleury-Mérogis, pour la saison 2018-2019 *(A titre gracieux)*

2018/301
Convention de mise à disposition de l'Espace nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, du bassin nautique à La Norville et de la piscine à Brétigny-sur-Orge, avec le Centre du Service Militaire Volontaire d'Ile de France, pour la saison 2018-2019 *(A titre gracieux)*

2018/304
Conventions tripartites de mise à disposition de l'Espace nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec l'Etablissement Public de Santé Barthélémy-Durand pour l'Hôpital de jour Imre Hermann, l'Association Essonnienne d'Entraide et de Réadaptation, le Conseil départemental de l'Essonne pour les collèges Jules Ferry, Jean Macé, Paul Eluard et le lycée Albert Einstein à Sainte-Geneviève-des-Bois, pour la saison 2018-2019 *(Tarifs sur la base d'un abonnement pour établissements spécialisés de 10 entrées soit 21,85 €, sur la base d'un taux horaire de 16,80 € (une ligne d'eau) pour les collèges et 150,00 € (location du bassin) pour le lycée)*

2018/307
Conventions tripartites de mise à disposition de la piscine à Brétigny-sur-Orge, avec le Conseil départemental de l'Essonne pour les collèges Jeanne D'arc, Paul Eluard, Pablo Neruda et le lycée Jean-Pierre Timbaud à Brétigny-sur-Orge, pour la saison 2018-2019 *(Tarifs sur la base d'un taux horaire de 16,80 € (une ligne d'eau) pour les collèges et 149,55 € (location du bassin) pour le lycée)*

2018/309
Convention de mise à disposition de la piscine à Morsang-sur-Orge, avec la fondation Les amis de l'atelier, pour la saison 2018-2019 *(Tarifs sur la base d'un abonnement pour établissements spécialisés de 10 entrées soit 14,40 € la carte à compter du 1er septembre 2018)*

2018/310
Conventions tripartites de mise à disposition de la piscine à Morsang-sur-Orge, avec le Conseil départemental de l'Essonne pour les collèges Blaise Pascal à Villemoisson-sur-Orge, Charles Péguy, Jean Zay et le lycée André-Marie Ampère à Morsang-sur-Orge, pour la saison 2018-2019 *(Tarifs sur la base d'un taux horaire de 16,80 € (une ligne d'eau) pour les collèges et 149,55 € (location du bassin) pour le lycée)*

2018/312
Conventions tripartites de mise à disposition de la piscine à Saint-Michel-sur-Orge, avec le Conseil départemental de l'Essonne pour les collèges Jean Moulin, Nicolas Boileau et le lycée Léonard de Vinci à Saint-Michel -sur-Orge, pour la saison 2018-2019 *(Tarifs sur la base d'un taux horaire de 16,80 € (une ligne d'eau) pour les collèges et 149,55 € (location du bassin) pour le lycée)*

2018/313
Convention de mise à disposition de la piscine des 3 Vallées à Breuillet, avec le Club Nautique de l'Arpajonnais, l'Amicale Sports Loisirs Janville Lardy, le Sauvetage Aquatique du Val d'Orge, les Mousquetaires des Mers et le Canoë Kayak Club Arpajonnais, pour la saison 2018-2019 *(A titre gracieux)*

2018/316
Conventions tripartites de mise à disposition du Bassin Nautique à La Norville, avec le Conseil départemental de l'Essonne pour les collèges Jean Moulin, Albert Camus à La Norville, La Fontaine aux Bergers à Ollainville, Roland Garros à Saint-Germain-Lès-Arpajon, Saint Exupéry à Marolles-en-Hurepoix, Germaine Tillion à Lardy et le lycée René Cassin à Arpajon, pour la saison 2018-2019 *(Tarifs sur la base d'un taux horaire de 16,80 € (une ligne d'eau) pour les collèges et 149,55 € (location du bassin) pour le lycée)*

2018/317
Convention de mise à disposition de la piscine à Morsang-sur-Orge pour une séance d'initiation à l'aquagym, avec le Service Retraites Morsang-sur-Orge, le 10 octobre 2018 *(A titre gracieux)*

2018/328
Conventions tripartites de mise à disposition de l'Espace nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec les collèges Jules Ferry, Jean Macé et Paul Eluard à Sainte-Geneviève-des-Bois, pour la saison 2017-2018 *(Tarifs sur la base d'un taux horaire de 16,80 €)*

2018/333
Contrat d'assurance avec la société MMA IARD Assurances Mutuelles, relatif à la programmation des spectacles de la saison Dedans-Dehors 2018-2019 *(Montant : 4 900,00 € TTC et 200,00 € pour la société ARTEO Courtage)*

2018/334
Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour un soutien financier au titre du dispositif « Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) » pour le Théâtre Brétigny *(Montant : 30 000,00 €)*

2018/340
Avenant n°1 au marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Orangerie du château de Morsang-sur-Orge, avec le groupement Denis Bernard & Laurent Hudon SARL d'Architecture (mandataire) / Florence Robert & Frédéric Bœuf - rb & Cie architectes paysagistes / BET JLR, afin de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux résultant de la phase APD, de fixer le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre et de prendre en compte la nouvelle répartition des honoraires, portant le coût prévisionnel des travaux de 702 000,00 € HT à 784 999,68 € HT(valeur janvier 2018), le forfait définitif de rémunération de maître d'œuvre toutes missions complémentaires comprises (DIA, OPC) passe de 82 526,00 € HT à 90 825,97 € HT, soit une plus-value de 10,06% du marché initial, les missions DIA et OPC restent inchangées

2018/341
Convention de mise à disposition de l'Espace Marcel Carné à Saint-Michel-sur-Orge, avec l'EPIC Espace Marcel Carné, à compter du 1er janvier 2019 *(Montant global annuel : 162 462,50 € / durée : 3 ans)*

2018/344
Convention d'occupation des locaux de l'ancien CCAS et de la salle Gérard Philipe à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, pour l'organisation du stockage et de l'événement phare du mois de l'économie sociale et solidaire, les 23 et 24 novembre 2018 *(A titre gracieux / Durée : du 12 au 30 novembre 2018)*

2018/346
Avenant n°1 au marché relatif à la construction d'un multi-accueil et d'un relais assistante maternelle à Saint-Germain-lès-Arpajon pour le Lot n°1 : « Gros œuvre – Carrelage Faïence – Charpente bois », avec la société ECB, afin de prendre en compte le transfert du marché de la société ECB à la société SKY WALL *(Sans incidence financière)*

2018/353
Convention de mise à disposition de la halle de skate à Villiers-sur-Orge, avec l'association Family-Skate, pour la saison 2018-2019 *(A titre gracieux)*

2018/355
Avenant n°1 au marché subséquent relatif aux travaux de réfection des chaussées et trottoirs rue de la Fontaine de l'Orme entre la rue Lecocq et la rue Jacques Brel à Saint-Michel-sur-Orge, avec la société EUROVIA, afin de prendre en compte l'augmentation due à l'exécution des travaux de nuit et de fixer les quantités réalisées, portant le montant de 175 512,68 € HT à 189 061,98 € HT soit une plus-values de 7,72% du marché initial

2018/362
Convention avec la SORGEM, dans le cadre de la participation aux frais afférents au stand SIMI 2018 au Palais des Congrès du 5 au 7 décembre 2018 *(Montant forfaitaire de 5 000,00 € au titre de son hébergement sur le stand de Cœur d'Essonne Agglomération)*

2018/364
Conventions tripartites de mise à disposition de la piscine à Brétigny-sur-Orge, avec les collèges, Paul Eluard et Pablo Neruda à Brétigny-sur-Orge, pour la saison 2017-2018 *(Tarifs sur la base d'un taux horaire de 16,80 €)*

2018/365
Conventions tripartites de mise à disposition de la piscine à Morsang-sur-Orge, avec les collèges Blaise Pascal à Villemoisson-sur-Orge, Charles Péguy et Jean Zay à Morsang-sur-Orge, pour la saison 2017-2018 (régularisation) *(Tarifs sur la base d'un taux horaire de 16,80 €)*

2018/366
Contrat de location du Rack'Am de Brétigny-sur-Orge, avec la commune de Brétigny-sur-Orge, dans le cadre du projet MACH 6, les 7 décembre 2018 pour l'audition des groupes, en mai 2019 pour le stage Son et le 8 juin 2019 pour la soirée de clôture de saison *(Montant : 2 700,00 €)*

2018/367

Convention de mise à disposition avec l'Education Nationale, d'un professeur d'enseignement artistique titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (D.U.M.I.), pour l'Education musicale, Art visuels, Théâtre dans les écoles maternelles et élémentaires à Saint-Germain-lès-Arpajon au titre de l'année scolaire 2018/2019 *(A titre gracieux / Renouvelable tacitement)*

2018/368

Cession de véhicule Citroën C1 immatriculé BY-739-GD à la société Carrosserie RP *(Montant : 100,00 € TTC)*

2018/370

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2018-2019, avec l'association Entrepreneurs Cœur d'Essonne, pour la mise à disposition de locaux afin de développer et d'animer ses espaces locatifs professionnels à la Cité du Développement Economique et Emploi *(A titre gratuit dans la limite d'une utilisation représentant un montant maximum annuel de 4 500,00 € HT / Durée : 1 an)*

2018/388

Signature d'un bail dérogatoire avec l'association Fédération Française de Char à Voile, pour un garage situé dans la cour du bâtiment IGESA, Base aérienne 217 au Plessis-Pâté *(Montant du loyer : 55,56 € HT par mois / Durée : du 15 novembre 2018 au 31 janvier 2019)*

2018/392

Conventions de mise à disposition de la salle polyvalente de Morionville à Bruyères le Chatel et du stade de l'Orangerie à Ollainville, avec l'association Sportive du Commissariat à l'Energie Atomique du Grand Rué, pour l'année 2018 (régularisation) *(Tarifs sur la base d'un taux horaire de 12,72 € pour la salle polyvalente de Morionville et 25,44 € pour le stade de l'Orangerie)*

2018/393

2eme additif aux contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny pour la saison 2018-2019 *(Montant n'excédant pas 60 000,00€)*

2019/001

Avenant n° 4 à la convention cadre 5 relative à des missions pré opérationnelles et opérationnelles avec la SPL Francilienne Sud Aménagement, en vue de la reconversion de l'ex base aérienne 217, afin d'actualiser les coûts de l'ensemble des missions réalisées et de solder la convention cadre 5, portant le montant de 1 239 232,00 € HT à 1 612 381,57 € HT soit une plus-value de 30,11% de la convention initiale

2019/002

Avenant n° 2 à la convention cadre 6 relative à des missions pré opérationnelles et opérationnelles avec la SPL Francilienne Sud Aménagement, en vue de la reconversion de l'ex base aérienne 217, afin d'actualiser les coûts de l'ensemble des missions réalisées et de solder la convention cadre 6, portant le montant de 5 175 134,00 € HT à 5 237 321,29 € HT soit une plus-value de 1,20% de la convention initiale

2019/003

Avenant n° 5 à la convention cadre 4 relative à des missions pré opérationnelles et opérationnelles avec la SPL Francilienne Sud Aménagement, en vue de la reconversion de l'ex base aérienne 217, afin d'actualiser les coûts de l'ensemble des missions réalisées et de solder la convention cadre 6, portant le montant 5 258 481,60 € HT à 3 064 570,63 € HT soit une moins-value de 41,72% de la convention initiale

2019/004

Mise en place d'un dispositif de prêt de caméra thermique pour sensibiliser les particuliers et les copropriétés aux enjeux de performances énergétiques des logements et pour massifier la rénovation énergétique sur le territoire communautaire, pour suivre les objectifs et stratégies définis par l'Union Européenne dans les cadres énergie-climat à l'horizon 2020 et 2030: Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % (par rapport aux niveaux de 1990), porter la part des énergies renouvelables à au moins 27 %, améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27 %. Etablissement d'un règlement de mise à disposition *(A titre gracieux)*

2019/005

Convention de mise à disposition de l'Espace Gérard Philipe à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, pour l'organisation de la manifestation CAMPUS JEUNES 2019, le 17 avril 2019 *(A titre gracieux / Durée :* 3 jours*)*

2019/006

Convention cadre 7 relative à des missions pour la reconversion de l'ex-base aérienne 217, avec Air 217 - SPL Cœur d'Essonne, afin de poursuivre les actions d'aménagement sur l'ex-base aérienne 217 et de confier à la SPL la réalisation de travaux de dépollution pyrotechnique sur les secteurs nécessaires au développement des activités de la filière « cinéma », avec la création d'un « backlot » et pour l'accueil d'activités sur la piste notamment le festival Download *(Montant forfaitaire de 1 182 000,00 € TTC / Durée : 1an)*

2019/008

Contrats relatifs à la programmation du Centre d'art contemporain de Brétigny au cours du 1er semestre 2019 *(Montant n'excédant pas 80 000,00 €)*

2019/009

Convention de mise à disposition d'un véhicule par la commune d'Arpajon dans le cadre du projet inter conservatoires autour des Musiques Actuelles « MACH 6 », du 15 au 18 février 2019 *(A titre gracieux)*

2019/010

Convention de mise à disposition de l'auditorium du conservatoire d'Arpajon, avec la ville d'Arpajon pour les services communication et culturel de la ville, pour des représentations du spectacle « Quatuor avec piano » le 10 février 2019, dans le cadre de la saison culturelle 2018-2019 *(A titre gracieux)*

2019/011

Contrats relatifs à la programmation de la saison 2019 avec l'association les Concerts de Poche et les communes associées sur le territoire de Cœur d'Essonne *(Montant n'excédant pas 40 000,00 €)*

2019/012

Conventions de mise à disposition de l'Espace nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois pour la saison 2018-2019, avec la Maison d'Accueil Spécialisée La Gilquinière à Epinay, le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Confluences » et l'Etablissement Public de Santé Barthélémy-Durand pour l'hôpital de jour « Mosaïque » à Sainte-Geneviève-des-Bois *(Tarifs sur la base d'un abonnement pour établissements spécialisés de 10 entrées soit 21,85 €)*

2019/013

Attribution du marché relatif à l'acquisition de matériel scénique pour les théâtres communautaire (4 lots) :

- Lot n°1 : « Matériel d'éclairage », avec l'entreprise ACAD Equipement SAS *(Montant de 13 750,00 € HT / Durée : 1 an)*
- Lot n°2 : « Matériel de scène », avec l'entreprise La Passion de la Scène *(Montant de 6 288,10 € HT / Durée : 1 an)*
- Lot n°3 : « Matériel audio », avec l'entreprise ACAD Equipement SAS *(Montant de 2 298,99 € HT / Durée: 1 an)*
- *Lot n°4 : « Matériel vidéo »,* avec l'entreprise ACAD Equipement SAS *(Montant de 10 160,30 € HT / Durée: 1 an)*

2019/018

Attribution du marché relatif aux prestations de services d'assurance « Dommages Ouvrage » de l'opération de création d'un multi-accueil de 40 berceaux et d'un relais d'assistantes maternelles à Saint-Germain-Lès-Arpajon, avec le groupement ROUMY ET JOYEUX MMA (Mandataire) / MMA IARD SA *(Montant de 21 958,10 € TTC / Durée : 10 ans à compter de la date de réception des ouvrages)*

2019/019

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'étude d'aménagement en faveur des transports en commun et/ou des modes actifs (2 lots):

- Lot 1 : « Etude pour les transports en commun », avec l'entreprise TTK Agence de Lyon *(Montant compris entre 0 € HT minimum et 156 000,00 € HT maximum / durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)*
- Lot 2 : « Etude pour l'intégration des modes actifs », avec l'entreprise TTK Agence de Lyon *(Montant compris entre 0 € HT minimum et 52 000,00 € HT maximum / durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)*

2019/020

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre des dispositifs « Contrat Culturel de Territoire » et « Aide à l'Investissement Culturel », relative aux actions portées par le réseau des médiathèques et des conservatoires de l'agglomération pour l'année 2019

2019/021

Rectification de la décision d'attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la préparation, animation et restitution de réunion de concertation, notamment dans le cadre du Projet de Territoire, avec la société NDBD, afin de rectifier l'erreur matérielle indiquant un montant annuel de 65 000,00€ HT maximum pour la durée de l'accord cadre au lieu d'un montant maximum de 65 000,00€ HT/an, reconductible 2 fois 1 an

2019/023

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et le développement économique et d'immobilier d'entreprises de l'ancienne base aérienne 217: secteurs « MERMOZ », « Entrée ouest » et « Façade RD19 », avec l'entreprise SORGEM *(Montant compris entre 0 € HT minimum et 5 000 000,00 € HT maximum / Durée : 8 ans)*

2019/025

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la régénération et l'entretien des terrains de sports (2 lots) :

- Lot n° 1 : « Régénération des terrains de sports engazonnés, stabilisés et synthétiques », avec la société BOTANICA GROUPE *(Montant compris entre 0 € HT minimum et 153 000,00 € HT maximum / durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)*
- Lot n°2 : « Régénération des terrains de tennis », avec la société ST GROUPE *(Montant compris entre 0 € HT minimum et 35 000,00 € HT maximum / durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)*

2019/026

Convention de dispositif prévisionnel de secours, avec l'association UNITE MOBILE DE PREMIERS SECOURS 91, pour la soirée des vœux de Cœur d'Essonne à la salle Gérard Philipe le 4 février 2019 *(Montant : 560,00 €)*

2019/027

Avenant n°2 au marché de prestation d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de l'ex Communauté des Communes de l'Arpajonnais, - Lot n°1 : entretien et exploitation P2 et P3 des installations thermiques des bâtiments, avec la société DALKIA, afin de prendre en compte des équipements complémentaires et la restitution du stade Gaston Cornu à la ville de Saint-Germain-lès-Arpajon, portant le montant annuel du contrat de 45 771,18 € HT à 41 209,19 € HT, soit une moins-value de 9,97% du marché initial

2019/028

Convention de mise à disposition d'un agent de Cœur d'Essonne Agglomération auprès de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, pour l'animation d'une session de formation initiale SST, de deux sessions de formation maintien des acquis SST « Sauveteur Secouriste du Travail » et de deux sessions de formation à la prévention incendie « Prévention incendie – manipulation des extincteurs », dans le cadre du schéma de mutualisation de Cœur d'Essonne Agglomération *(Montant : 1 367,48 € pris en charge par la commune)*

2019/029

Attribution de l'accord-cadre relatif à l'acquisition de fournitures de bureau et de fournitures scolaires, avec l'entreprise NVburo *(Montant annuel compris entre 168 000,00 € HT minimum et 457 500,00 € HT maximum / durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)*

2019/030

Convention avec la S.A.S AMMAREAL pour l'enlèvement des documents au sein du réseau des médiathèques communautaires, afin de renouveler le fonds documentaire du réseau des médiathèques en retirant des collections les ouvrages abîmés, usés ou obsolètes, afin de proposer des collections attractives répondant aux besoins des usagers *(7,5% du produit de la vente réalisée par AMMAREAL S.A.S. sera reversé à l'association Bibliothèques Sans Frontière)*

2019/033

Convention de mise à disposition, avec l'Association Germinoise des Parents d'Elèves (AGPE), pour le prêt de jeux en bois surdimensionnés de la médiathèque de Saint-Germain-lès-Arpajon, afin d'organiser une activité culturelle et ludique à l'Espace Olympe de Gouge à Saint-Germain-lès-Arpajon du 8 au 13 février 2019 *(A titre gracieux)*

2019/037

Demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités pour les aménagements de voirie à Brétigny-sur-Orge pour faciliter la circulation des bus de la ligne 227-02

2019/038

Demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités pour l'aménagement du pôle gare de Breuillet-Bruyères, afin de poursuivre un aménagement qualitatif, sécuritaire, et favorisant les modes actifs et les transports collectifs

2019/040

Demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités pour l'aménagement d'un terminus bus rue de la Piquetterie à Bruyères-le-Châtel, afin d'améliorer la desserte du Campus Teratec et du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)

2019/041

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif à la réfection des trottoirs rue de Sainte-Geneviève à Saint-Michel-sur-Orge, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / OPCI 91 / SAFEGE *(Montants de 18 386,00 € HT pour la mission de base, 951,00 € HT pour la mission OPC et 6 750€ HT pour la mission complémentaire / Durée : 9 semaines pour la phase de conception et 12 semaines pour la phase de réalisation)*

2019/042

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un dossier de Déclaration Loi sur l'Eau relatif à l'opération de la Tremblaie BA217, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / OPCI 91 / SAFEGE *(Montants de 12 600,00 € HT / Durée : suivant l'accord ou le refus du projet par la préfecture ou à la date du 20 avril 2019)*

2019/043

Convention de mise à disposition de la piste Allemande de l'ex-base aérienne 217, avec la société TSF BACKLOT 217, pour un tournage le 12 février 2019 *(Montant : 1 400,00 € HT)*

2019/046

Rectification de la décision d'attribution du marché n° 2018-PA-HAB-073 relatif à étude pré-opérationnelle de programme d'intervention pour l'amélioration de l'habitat du parc privé sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération, avec le groupement GROUPE VILLE ET HABITAT ACT (mandataire) et SOLIHA YVELINES ESSONNE, afin de rectifier l'erreur matérielle indiquant un montant de 79 27,50 € HT en lieu et place d'un montant de 79 237,50 € HT

2019/048

Signature du contrat de services et maintenance du logiciel DuoNET, avec la société Ars Data, pour le Pôle d'Enseignement artistique et l'ensemble des conservatoires communautaires (*Montant annuel : 6 348,00 € TTC / durée : 3 ans)*

2019/054

Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le projet de « requalification et de mise en sécurité de la liaison Marolles-en Hurepoix/Cheptainville » *(Montant : 1 118 549,20 €)*

2019/055

Demande de subvention auprès du Département de l'Essonne pour les projets artistiques et culturels du Théâtre Brétigny, du Centre d'Art contemporain de Brétigny et des résidences accueillies

2019/063

Attribution du marché relatif à la fourniture d'un porte outil radio commandé pour l'entretien d'espaces verts en lien avec l'assainissement, avec la société CHOUFFOT SAS *(Montant global et forfaitaire compris entre : sans minimum et 5 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an)*

2019/064

Avenant n° 2 du marché à bons de commande relatif aux travaux neufs et d'entretien dans les bâtiments communautaires au lot n° 1 Maçonnerie/Gros-œuvre - Plâtrerie - Faux-plafonds - Carrelage et faïence, avec OBATEM, afin de prendre en compte le transfert du marché de la société OBATEM à la société INITIUM *(Sans incidence financière)*

2019/066

Contrat de représentation avec l'Orchestre Symphonique Divertimento, dans le cadre d'une représentation du concert Divertimento « Espagne & Flamenco », à l'Espace Marcel Carné à Saint-Michel-sur-Orge, le 4 juin 2019 *(Montant : 16 000,00 €)*

2019/070

Attribution du marché subséquent de travaux relatif à la requalification de la route de Cheptainvile à Marolles en Hurepoix et de la route de Marolles à Cheptainville, avec le groupement TPS (Mandataire) / SATO *(Montant estimatif de 1 498 303,64 € HT / Durée : 8 mois)*

2019/074

Convention d'échanges artistiques entre le conservatoire à Saint-Germain-lès-Arpajon et le centre musical et artistique de Fleury-Mérogis, afin de développer un projet de rencontre des classes de danse urbaine, à compter de la signature jusqu'au 5 juillet 2019 *(Aucune incidence financière)*

2019/079

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif à des études de faisabilité pour la rue du Docteur Darier et le quartier de la Source sur la commune de Longpont sur Orge, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / OPCI 91 / SAFEGE *(Montant total de 9 000,00 € HT pour la mission complémentaire soit 4 500,00 € HT pour la rue du Docteur Darier et 4 500,00 € HT pour le quartier de la Source / Durée : jusqu'à la remise des études)*

2019/080

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement de la rue du 8 mai 1945 et de la route de Brétigny à Leuville sur Orge, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / OPCI 91 / SAFEGE *(Montant total de 27 900,00 € HT soit 11 390,00 € HT pour la mission de base, 510,00 € HT pour la mission OPC et 4 500€ HT pour la mission complémentaire pour la rue du 8 mai 1945 et 6 700,00 € HT pour la mission de base, 300,00 € HT pour la mission OPC et 4 500€ HT pour la mission complémentaire pour la route de Brétigny / Durée : 7 semaines pour la phase de conception et 8 semaines pour la phase de réalisation)*

- **5 contrats dans le secteur de la Petite enfance**

Convention d'intervention avec Christine BERNARD, psychologue clinicienne, pour l'animation d'un groupe de parole, à l'attention des assistantes maternelles de la Crèche Familiale de Breuillet, les 30 janvier, 20 février et 20 mars 2019 *(Montant : 450,00 €)*

Contrat d'intervention avec Sandra CHAINAY, psychologue, pour l'organisation d'une conférence débat autour d'un documentaire à destination de professionnelles de la petite enfance, dans le cadre de la soirée professionnelle Petite Enfance le 19 février 2019 *(Montant : 270,00 €)*

Contrat d'intervention avec Valérie ESCLAPEZ, psychomotricienne, pour l'organisation d'un groupe de parole autour du handicap en février 2019 et des séances « Observation et accompagnement des équipes dans l'accueil d'un enfant en situation de handicap » de décembre 2018 à mars 2019, à l'attention du service petite enfance *(Montant global : 600,00 €)*

Contrat d'intervention avec Adèle COTTE, psychologue clinicienne, pour l'organisation de séances « Analyses de pratiques », à l'attention du personnel de la Halte-Garderie de Breuillet, de janvier à mars 2019 *(Montant : 130,00 €)*

Contrat d'intervention avec Mélinda CAUMON, psychologue clinicienne, pour l'organisation d'un atelier supervisions d'équipes accueillantes en Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP), du 11 février au 31 décembre 2019 à l'attention des accueillantes du LAEP *(Montant : 1 150,00 €)*

6 contrats d'animations à la médiathèque Marie Curie à Saint-Michel-sur-Orge :

Convention d'intervention avec Martine SAUSSURE-YOUNG, pour l'organisation de deux ateliers « Atelier d'enluminure, réalisation d'un marque-page en lettrine », le 20 avril 2019 *(Montant : 500,00 €)*

Avenant au contrat d'intervention avec l'association Eclats de Lire, pour l'organisation de lecture à haute voix autour de la botanique dans le cadre du festival de la fête de la science, prévue le 9 octobre 2018, reportée au 9 avril 2019 *(Montant : 160,00 €)*

Avenant au contrat d'intervention avec le CNPMAI (Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles), pour l'organisation d'un atelier « Découverte de plantes médicinales et dégustation de tisanes » dans le cadre du festival de la fête de la science, prévue le 9 octobre 2018, reportée au 9 avril 2019 *(Montant : 275,00 €)*

Convention de location avec la galerie L'Art à la Page, pour une exposition de dessins originaux « Cache-cache loup », du 12 au 30 mars 2019 *(Montant : 1 440,00 €)*

Convention avec la Médiathèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation « Raymond rêve », du 30 avril au 16 mai 2019 *(A titre gratuit)*

Contrat d'intervention avec l'association Seksion Maloya, pour l'organisation d'ateliers « Master Class Maloya », les 5 et 19 avril 2019 *(Montant : 500,00 €)*

4 contrats d'animations dans les bibliothèques François Mauriac et Honoré de Balzac à Sainte-Geneviève-des-Bois :

Convention d'intervention avec la société Les Petites Lumières, pour l'organisation d'atelier-philo, le 20 mars 2019 *(Montant : 250,00 €)*

Convention d'intervention, avec l'Association Les Porteurs de Rêves, pour une représentation du spectacle « Rêves de papier », le 30 mars 2019 *(Montant : 500,00 €)*

Convention d'intervention avec Virginie GIMARAY, pour l'organisation d'une conférence d'histoire de l'art « Van Gogh », le 23 mars 2019 *(Montant : 250,00 €)*

Convention avec la Médiathèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation « Raconte-tapis: Jojo la mache », du 12 mars au 12 avril 2019 *(A titre gratuit)*

3 contrats d'animations à la médiathèque André Chedid à Villemoisson-sur-Orge :

Contrat de cession avec l'association QUARTET BUCCAL, pour une représentation du spectacle « Les femmes aux yeux ouverts sont dangereuses », le 23 mars 2019 *(Montant : 1 000,00 €)*

Contrat de cession avec la société COLLECTIVISION, pour le droit d'exploitation de la vidéo « Ma vie de courgette », le 10 mars 2019 *(Montant : 145,91 €)*

Contrat d'intervention avec l'association Eclats de Lire, pour l'intervention de lecture à voix-haute autour de l'œuvre de l'auteure Goliarda SAPIENZA, dans le cadre de la fête de la science, le 22 mai 2019 *(Montant : 80,00 €)*

3 contrats d'animations à la médiathèque Les Lavandières à Leuville-sur-Orge :

Contrat d'intervention avec Manuelle EL KOUBBI, pour l'organisation d'une séance d'initiation à la méthode Feldenkrais, le 13 avril 2019 *(A titre gratuit)*

Contrat d'intervention avec Suzanne ATTIA, pour l'organisation d'une conférence « Du fumier au compost, l'équiculture pour un potager durable », le 9 mars 2019 *(A titre gratuit)*

Convention avec la Médiathèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation « A pas contés... », du 16 avril au 25 juin 2019 *(A titre gratuit)*

3 contrats d'animations à la médiathèque Marguerite Duras à Brétigny-sur-Orge :

Contrat de cession avec l'association Savoir Apprendre, pour l'animation de deux ateliers numériques « Au rythme des algorithmes Cycle 3 », les 24 et 27 avril 2019 *(Montant : 676,00 €)*

Convention de partenariat avec l'Espace Jules Verne et l'association Ecole de musique de Brétigny sur Orge, pour l'organisation d'animations musicales régulières d'éveil musical pour les tout-petits intitulées « 3 P'tites notes » les 13 mars, 3 avril, 15 mai et 5 juin 2019 *(Montant : 455,40 €)*

Contrat de cession avec la Compagnie Balkoucha, pour la représentation du spectacle « La gentille et la méchante », le 13 mars 2019 *(Montant : 500,00 €)*

3 contrats d'animations à la médiathèque Jacques Prévert à Villiers-sur-Orge :

Convention avec la Médiathèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation « Kamishibaï 0-3 ans », du 17 mai au 21 juin 2019 *(A titre gratuit)*

Convention avec la Médiathèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation « Pack jeux sensoriels », du 3 au 31 mai 2019 *(A titre gratuit)*

Contrat d'intervention avec Aurélie NEVEU, pour l'organisation de quatre ateliers d'animation « Conseil et formation sur le jeu », les 22 mars, 17 mai, 11 octobre et 13 décembre 2019 *(Montant : 840,00 €)*

2 contrats d'animations à la médiathèque Elsa Triolet à Fleury-Mérogis :

Contrat avec Swank films distribution pour une projection publique non commerciale du film « Miss Pérégrine et les enfants particuliers », le 6 avril 2019 *(Montant : 171,91 €)*

Contrat de cession, avec l'association La Compagnie du Spectacle de Poche, pour la représentation du spectacle « T'es fleur ou t'es chou ? », le 20 mars 2019 *(Montant : 1 500,00 €)*

1 contrat d'animation à la médiathèque à Longpont-sur-Orge :

Contrat d'intervention avec la société RECREATION, pour l'organisation de dix ateliers de couture, les 26 février, 30 avril, 9 juillet, 22 octobre et 27 décembre 2019 *(Montant : 625,00 €)*

1 contrat d'animation à la médiathèque Louis Aragon à Morsang-sur-Orge :

Contrat d'intervention avec Bernardo NUDELMAN, pour l'organisation d'une conférence « Le Tango, citoyen du monde », le 5 avril 2019 *(Montant : 550,00 €)*

1 contrat d'animation à la bibliothèque Maria Socard-Bocquet à Saint-Germain-lès-Arpajon :

Convention avec la Médiathèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation « Plumes & Cie », du 30 avril au 11 juin 2019 *(A titre gratuit)*

1 contrat d'animation dans les médiathèques à Longpont-sur-Orge, Les Lavandières à Leuville-sur-Orge, Louis Aragon à Morsang-sur-Orge et Elsa Triolet à Fleury-Mérogis :

Contrat de cession, avec la société TOHU BOHU, pour la représentation des spectacles « Ecoute ça pousse » et « Voyage au fil de l'eau » le 24 mai 2019 à la médiathèque à Longpont-sur-Orge, « Ecoute ça pousse » les 17, 18 et 22 mai 2019 dans les médiathèques à Morsang-sur-Orge, Fleury-Mérogis et Leuville-sur-Orge *(Montant : 4 084,54 €)*

Les vingt-quatre délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

3. Transformations de postes

14. Approbation d'une convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune d'Ollainville et Cœur d'Essonne Agglomération

- **APPROUVE** les termes de la convention d'intervention foncière tripartite conclue entre l'EPFIF, la commune d'Ollainville et Cœur d'Essonne Agglomération, concernant les sites « ZAC des Belles Vues », « Rue de la République », « Route de Limours » et « Avenue d'Egly »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

15. Approbation d'une convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Marolles-en-Hurepoix et Cœur d'Essonne Agglomération

- **APPROUVE** les termes de la convention d'intervention foncière tripartite conclue entre l'EPFIF, la commune de Marolles-en-Hurepoix et Cœur d'Essonne Agglomération, dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur Gare
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

16. ZAC du Lièvre d'Or à Saint-Germain-lès-Arpajon : Bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

- **DECIDE** que ce bilan pose les conditions favorables à la poursuite de la procédure.
- **DECIDE** de tirer un bilan favorable de la concertation préalable en vue de la modification du dossier de création de la ZAC du Lièvre d'Or à Saint-Germain-lès-Arpajon.
- **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Cœur d'Essonne Agglomération et à la mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon d'une durée de 1 mois et sera exécutoire dès sa transmission au Préfet et accomplissement de la mesure de publicité précitée.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

17. ZAC du Lièvre d'Or à Saint-Germain-lès-Arpajon : Approbation du dossier de création modificatif

- **DECIDE** de modifier la Zone d'Aménagement du Lièvre d'Or sur le territoire de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon.
- **APPROUVE** le dossier de création modifié de la ZAC du Lièvre d'Or établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-2 du code l'urbanisme et annexé la présente délibération.
- **APPROUVE** l'évolution du programme prévisionnel des constructions prévoyant la réalisation de 131 logements, dont une résidence intergénérationnelle de 100 logements locatifs sociaux et de 31 maisons conventionnées PSLA.
- **INDIQUE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage d'une durée de 1 mois au siège de Cœur d'Essonne Agglomération et à la mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon et que mention de cette affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du CGCT.
- **INDIQUE** que le dossier peut être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, dans les locaux de Cœur d'Essonne Agglomération, à la Cité du développement située au 28 avenue de la Résistance à Sainte-Geneviève-des-Bois.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

18. ZAC du Buisson Rondeau à Breuillet : Bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

➢ **DECIDE** que ce bilan pose les conditions favorables à la poursuite de la procédure.

➢ **DECIDE** de tirer un bilan favorable de la concertation préalable en vue de la modification du dossier de création de la ZAC du Buisson Rondeau à Breuillet.

➢ **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Cœur d'Essonne Agglomération et à la mairie de Breuillet d'une durée de 1 mois et sera exécutoire dès sa transmission au Préfet et accomplissement de la mesure de publicité précitée.

➢ **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

19. ZAC du Buisson Rondeau à Breuillet : Approbation du dossier de création modificatif

➢ **DECIDE** de modifier la Zone d'Aménagement du Buisson Rondeau sur le territoire de la commune de Breuillet.

➢ **APPROUVE** le dossier de création modifié de la ZAC de Buisson Rondeau établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-2 du code l'urbanisme et annexé la présente délibération.

➢ **APPROUVE** l'évolution du programme prévisionnel des constructions prévoyant la réalisation d'environ 30 lots à bâtir.

➢ **INDIQUE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage d'une durée de 1 mois au siège de Cœur d'Essonne Agglomération et à la mairie de Breuillet et que mention de cette affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du CGCT.

➢ **INDIQUE** que le dossier peut être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au service aménagement dans les locaux de Cœur d'Essonne Agglomération, à la Cité du développement située au 28 avenue de la Résistance à Sainte-Geneviève-des-Bois.

➢ **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

20. ZAC Val Vert Croix Blanche – Garantie d'emprunt

➢ **DECIDE**

Article 1 – Accord du garant

Conformément aux dispositions du CGCT, Cœur d'Essonne Agglomération accorde sa garantie d'emprunt **à hauteur de 80 %** pour le remboursement de toutes les sommes dues en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par la SORGEM, auprès du Crédit Coopératif, d'un montant principal de 5.000.000 €.

➢ **DIT** que le Président de Cœur d'Essonne Agglomération, est autorisé à signer en qualité de garant le contrat de prêt à intervenir entre le Crédit Coopératif et la SORGEM, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

21. Reprise du résultat 2018 du budget annexe Parcs d'Activités

➢ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement . résultat de clôture	136 344.59€
Section d'investissement . solde d'exécution	-424 768.17 €
Section d'investissement . solde des restes à réaliser	0.00 €
Soit un déficit de financement en section d'investissement	-424 768.17 €

➢ **DECIDE** de reprendre, avant le vote du Compte Administratif 2018, le résultat de l'exercice N-1.

➢ **DECIDE** d'affecter le solde de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- 002 –report en fonctionnement 136 344.59 €

22. Budget Primitif 2019 - Budget annexe Parcs d'Activités

➢ **ADOPTE** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget primitif 2019 du budget annexe « parcs d'activités » arrêté à un montant de :

- **Investissement : 1 838 182.00 €**
- **Fonctionnement : 2 502 726.59 €**

23. Reprise du résultat 2018 du budget annexe hôtel d'entreprises

➢ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	183 140.51 €
Section d'investissement	
. solde d'exécution	-21 524.29 €
Section d'investissement	
. solde des restes à réaliser	-5385.73 €
Soit un déficit de financement en section d'investissement	-26 910.02 €

➢ **DECIDE** de reprendre, avant le vote du Compte Administratif 2018, le résultat de l'exercice N-1.

➢ **DECIDE** d'affecter le solde de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé 26 910.02 €
- 002 – report en fonctionnement 156 230.49 €

24. Budget Primitif 2019 - Budget annexe Hôtel d'Entreprises

➢ **ADOPTE** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2019 « Hôtel d'entreprises » arrêté à un montant de :

- **Investissement : 247 276.51 €**
- **Fonctionnement : 280 598.49 €**

25. Adhésion à l'agence Essonne Développement

➢ **DECIDE** d'adhérer à l'agence Essonne Développement.

➢ **PRECISE** que le montant de la cotisation est fixé à 15 000 euros pour l'année 2019.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

26. Adhésion de Cœur d'Essonne au Comité Départemental du Tourisme de l'Essonne

➢ **DECIDE** d'adhérer au Comité Départemental du Tourisme de l'Essonne.

➢ **PRECISE** que le montant de la cotisation est fixé à un montant forfaitaire de 2 500 euros.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

27. Reprise anticipée du résultat 2018 - Budget annexe de l'Espace Jules Verne

➢ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	**+392 853,63 €**
Section d'investissement	
. solde d'exécution	**+160 089,55 €**
Section d'investissement	
. solde des restes à réaliser	**+33 619.74 €**
Soit un excédent de financement en section d'investissement	**+193 709.29 €**

➢ **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Compte 002 – report en fonctionnement **+392 853,63 €**

28. Budget Primitif 2019 - Budget annexe de l'Espace Jules Verne

➢ **ADOPTE** par chapitre, pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget-annexe « Espace Jules Verne » pour l'année 2019, arrêté à un montant de :

- Investissement : + 362 841,55 €

- Fonctionnement : + 2 719 050,63 €

29. EPIC Espace Marcel Carné : Convention de contraintes de Service Public du 1er janvier au 31 décembre 2019

➢ **AUTORISE** le Président à signer la convention annuelle de contraintes de service public entre l'Agglomération et l'Etablissement Public à caractère industriel et Commercial « Espace Marcel Carné » pour l'année 2019.

➢ **CHARGE** le Président, ou toute personne habilitée par lui, à signer les actes afférents à ladite convention.

4. Vote des taux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties – Année 2019

➢ **FIXE** les taux suivants :

- Taxe d'habitation 8.19 %
- Taxe foncière bâti 0.00 %
- Taxe foncière non bâtie 3.54 %

5. Vote du taux de C.F.E. 2019 (Cotisation Foncière des Entreprises)

➢ **FIXE** le taux de CFE pour 2019 à **28,42 %** sur l'ensemble du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération

6. Dotation de Solidarité Communautaire 2019 – détermination du montant et des critères de répartition

➢ **FIXE** le montant total de la dotation de solidarité communautaire 2019 à **3 916 463.70 €.**

➢ **DIT** que la DSC est répartie en fonction des 4 critères suivants : population DGF (30 %), potentiel fiscal (60 %), nombre de bénéficiaires APL (5 %) et croissance des bases de CFE (5%) avec un mécanisme d'écrêtement et de garantie.

➢ **DIT** que le montant de la DSC 2019 est réparti comme indiqué dans le tableau ci-après :

Arpajon	216 383,06 €
Avrainville	27 052,26 €
Brétigny-sur-Orge	472 724,27 €
Breuillet	173 055,79 €
Bruyères-le-Châtel	63 706,14 €
Cheptainville	45 252,86 €
Egly	119 911,90 €
Fleury-Mérogis	259 715,58 €
Guibeville	16 320,85 €
La Norville	75 534,00 €
Le Plessis-Pâté	69 186,85 €
Leuville-sur-Orge	92 771,95 €
Longpont-sur-Orge	118 864,21 €
Marolles-en-Hurepoix	100 846,77 €
Morsang-sur-Orge	440 411,64 €
Ollainville	100 655,48 €
Sainte-Geneviève-des-Bois	672 433,26 €
Saint-Germain-lès-Arpajon	212 036,58 €
Saint-Michel-sur-Orge	391 489,84 €
Villemoisson-sur-Orge	144 377,37 €
Villiers-sur-Orge	103 733,04 €
	3 916 463,70 €

7. *Attribution de compensation provisoire 2019*

➢ **FIXE** le montant provisoire de l'attribution de compensation positive de 2019 à **17 341 905,86 €** et l'attribution de compensation négative à **– 1 201 285,38 €**

➢ **DIT** que le montant de l'attribution de compensation 2019 est réparti comme indiqué dans le tableau ci-après :

VILLES	Attribution 2018	Attribution 2019
Arpajon	410 885,52 €	410 885,52 €
Avrainville	323 662,38 €	323 662,38 €
Brétigny-sur-Orge	4 698 632,90 €	4 698 632,90 €
Bruyères-le-Châtel	15 245,31 €	15 245,31 €
Cheptainville	43 231,84 €	43 231,84 €
Egly	47 163,62 €	47 163,62 €
Fleury-Mérogis	2 942 578,04 €	2 942 578,04 €
Guibeville	142 252,75 €	142 252,75 €
Le Plessis-Pâté	1 653 379,00 €	1 653 379,00 €
Leuville-sur-Orge	80 322,00 €	80 322,00 €
Longpont-sur-Orge	246 351,00 €	246 351,00 €
Marolles-en-Hurepoix	1 013 211,84 €	1 013 211,84 €
Ollainville	992 171,53 €	992 171,53 €
Sainte-Geneviève-des-Bois	4 051 204,00 €	4 051 204,00 €
Saint-Germain-lès-Arpajon	751 609,09 €	462 786,09 €
Saint-Michel-sur-Orge	117 324,00 €	117 324,00 €
Villiers-sur-Orge	101 504,04 €	101 504,04 €
total	**17 630 728,86 €**	**17 341 905,86 €**

-

Breuillet	-462 386,72 €	-462 386,72 €
La Norville	-162 037,20 €	-162 037,20 €
Morsang	-572 744,00 €	-572 744,00 €
Villemoisson	-4 117,46 €	-4 117,46 €
total	**-1 201 285,38 €**	**-1 201 285,38 €**

8. *Budget Principal - Reprise du résultat 2018*

➢ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement . résultat de clôture	4 473 509,51 €
Section d'investissement . solde d'exécution	-2 388 498,06 €
Section d'investissement . solde des restes à réaliser	2 626 044,14 €
Soit un excédent de financement en section d'investissement	237 546,08 €

➢**DECIDE** de reprendre, avant le vote du Compte Administratif 2018, le résultat de l'exercice N-1.

➢**DECIDE** d'affecter le solde de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- 002 – report en fonctionnement 4 473 509,51 €

9. *Budget Primitif 2019 - Budget principal*

➢ **ADOPTE** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget primitif 2019 de Cœur d'Essonne Agglomération arrêté à un montant de :

- **Investissement : 58 592 758,81 €**
- **Fonctionnement : 122 536 405,11 €**

10. Budget annexe BA217 – Reprise du résultat 2018

➢ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement . résultat de clôture	22 178.26 €
Section d'investissement . solde d'exécution	-5 541 468.00 €
Section d'investissement . solde des restes à réaliser	8 954 814.13 €
Soit un excédent de financement en section d'investissement	3 413 346.13 €

➢ **DECIDE** de reprendre, avant le vote du Compte Administratif 2018, le résultat de l'exercice N-1.

➢ **DECIDE** d'affecter le solde de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- 002 – report en fonctionnement 22 178.26 €

La délibération suivante est adoptée par 50 voix et 4 abstentions (Madame MAYEUR et Messieurs BOUSSARDON, GIRAUDEAU et ROUYER)

11. Budget Primitif 2019 - Budget annexe BA217

➢ **ADOPTE** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2019 de la Base aérienne, arrêté à un montant de :

Investissement : 30 397 176,27 €

Fonctionnement : 1 440 314,26 €

Les dix délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

12. Projet aménagement de la Base 217 – lancement de l'évaluation environnementale et de la concertation préalable

➢ **DECIDE** de lancer une évaluation environnementale du projet d'aménagement de la Base217.

➢ **DECIDE** de lancer la concertation préalable obligatoire prévue au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme auprès de la population, des associations locales et autres personnes compétentes sur le périmètre de ce projet, d'une période de deux mois du 15 mai au 15 juillet selon les modalités suivantes :
- La parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux.
- L'affichage, en Mairie de Bretigny-sur-Orge et du Plessis-Pâté ainsi qu'au siège de Cœur d'Essonne agglomération, de la délibération du Conseil Communautaire engageant la concertation préalable.
- La Mise à disposition du public, aux heures d'ouverture des Mairies de Bretigny-sur-Orge et du Plessis-Pâté et du siège de Cœur d'Essonne agglomération ainsi que sur le site internet de Cœur d'Essonne agglomération d'une présentation du site, du projet et de ses objectifs et d'un registre permettant de recueillir les observations du public.
- L'organisation d'au moins deux réunions publiques et d'une réunion à destination principale des acteurs économiques du territoire.
- La réalisation d'un bilan de la concertation au terme de cette procédure.

➢ **AUTORISE** le Président de la Communauté d'agglomération à signer tous documents relatifs à cette affaire.

13. Avenant n°1 au Contrat d'Aménagement Régional

➢ **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat d'aménagement régional ainsi rédigé.

➢ **SOLLICITE** du Conseil Régional Ile-de-France une subvention d'un montant de 2 000 000 euros pour quatre opérations :
- Le réaménagement de la salle de théâtre Jules Verne à Brétigny-sur-Orge, pour un montant de 604 244,14 € HT,
- Le réaménagement de la maison des Larris à Breuillet, pour un montant de 318 634,50 € HT,
- La requalification de la voirie Ex RD 117 – ZAC Val Vert Croix-Blanche, pour un montant de 551 419,36 € HT,
- Les travaux du barreau Liaison Centre Essonne gare routière Val Vert Croix-Blanche, pour un montant de 525 702,00 € HT.

Pour un montant total de travaux retenu par la Région de 6 666 666,67 € HT.

➢ **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement de l'opération et son échéancier prévisionnel de réalisation.

30. Budget Primitif 2019 - Budget annexe Assainissement & Eau

➢ **ADOPTE** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2019 « Assainissement », arrêté à un montant de :

- Investissement : 10 596 850,00 €

- Fonctionnement : 8 804 895,00 €

31. Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SEOE

➢ **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SEOE pour le territoire de la commune de Bruyères-le-Châtel.

32. Demande de retrait de droit commun de CDEA du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP) pour l'exercice de la compétence collecte sur les communes d'Ollainville et de Bruyères-le-Châtel

➢ **DECIDE** de demander le retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SYORP, selon la procédure de droit commun, pour l'exercice des missions de contrôle des raccordements, de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, et de contrôle des installations d'assainissement non collectif sur le territoire des communes d'Ollainville et de Bruyères-le-Châtel, à compter du 1er janvier 2020.

➢**AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

33. Avenant n°1 à la convention de perception-reversement de la redevance assainissement entre CDEA et la régie publique de l'eau « Eau Cœur d'Essonne »

➢ **DECIDE** de signer l'avenant n°1 à la convention relative au recouvrement de la redevance d'assainissement avec la régie publique de l'eau « Eau Cœur d'Essonne » portant sur l'extension du périmètre d'exercice de La Régie.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

34. Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019

➢ **FIXE** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2019 à **8,06%** pour l'ensemble des vingt et une communes du territoire.

35. Retrait de Cœur Essonne agglomération du groupement de commande SIGEIF pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

➢ **DECIDE** que Cœur Essonne Agglomération se retire du groupement de commande SIGEIF pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique,

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier

36. Adhésion à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCiC) « La Ferme de l'Envol »

➢ **DECIDE** d'adhérer à la SCiC la « Ferme de l'envol » au titre du collège des entités publiques.

➢ **VALIDE** les projets de statuts de la SCiC de la « Ferme de l'envol ».

➢ **DIT** que la participation de Cœur d'Essonne Agglomération au capital social de la SCiC sera définie lors d'une délibération ultérieure.

➢ **AUTORISE** le Président de la Communauté d'agglomération à signer la convention et tous autres documents relatifs à cette affaire

37. Projet de la Coulée verte à Villiers-sur-Orge : demande d'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, et d'une enquête parcellaire conjointe

➢ **DECIDE** de solliciter auprès du Préfet de l'Essonne, au bénéfice de Cœur d'Essonne Agglomération, la déclaration d'utilité publique et le ou les arrêtés de cessibilité nécessaire(s) à la réalisation du projet d'aménagement de la Coulée verte.

➢ **DEMANDE** au Préfet de l'Essonne, de prescrire conjointement une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire, en vue de permettre l'acquisition des terrains nécessaires à cette opération.

➢ **CHARGE** le Président ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération et de constituer les dossiers d'enquêtes, et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le vœu suivant est adopté par 50 voix et 3 contre (Messieurs BERAUD, FOURNIER et pouvoir de Madame BRAQUET).

38. Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

➢ **AFFIRME** les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

➢ **DEMANDE** à ce titre que la réforme du système de santé prenne en considération les différents enjeux suivants :

- La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.
- La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
- La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
- Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
- La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
- Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
- La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
- La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

➢ **PRECISE** que ce vœu sera adressé au Président de la République, au Premier Ministre, ainsi qu'à la Ministre des Solidarités et de la Santé et constitue également une contribution dans le cadre du débat national

Les vingt-trois délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

39. Attribution de l'accord-cadre n°2018-AO-ESU-112 relatif aux travaux d'infrastructure sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération

➢ **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre multi-attributaires n° 2018-AO-ESU-112 ayant pour objet « Travaux d'infrastructure sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération », conclu sans minimum ni maximum, avec les sociétés :

- Groupement d'entreprises GTO (mandataire) / URBAINE, située 16 avenue Condorcet - BP 10020 (91240 SAINT MICHEL SUR ORGE),
- COLAS, située Route de Brières les Scellés (91150 ETAMPES),
- Groupement d'entreprises TPS (mandataire) / SATO / TERE/ SFRE, située 35 rue de la Ferté Alais (91840 SOISY SUR ECOLE),
- Groupement d'entreprises ESSONNE TP (mandataire) / EIFFAGE, située 10, chemin de la Ferté Alais (91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON),
- Groupement d'entreprises STRF (mandataire) / EUROVIA, située 57 rue de la Libération (91590 BOISSY LE CUTTE),

➢ **PRECISE QUE** l'accord-cadre prend effet à compter du 6 mai 2019 ou à compter de la date de notification au dernier titulaire de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure au 6 mai 2019 pour une durée de 4 ans.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cet accord-cadre.

40. Attribution de l'accord-cadre n°2018-AO-ESU-120 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'infrastructures de voirie et réseaux divers ou d'aménagements paysagers

➢ **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre n° 2018-AO-ESU-112 ayant pour objet «Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'infrastructures de voirie et réseaux divers ou d'aménagements paysagers », conclu sans minimum ni maximum, avec le groupement d'entreprises ÉTUDES & SYNERGIES (mandataire) / BATT / SAFÈGE / BEA / SECTEUR, située 29 rue des rosières (91240 SAINT MICHEL SUR ORGE).

➢ **PRECISE QUE** L'accord-cadre prend effet à compter du 21 avril 2019 ou à compter de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure au 21 avril 2019 pour une durée de 4 ans.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cet accord-cadre

41. Désignation d'un nouveau représentant de CDEA au sein du SIARC

➢ **DESIGNE** en qualité de représentants de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération au sein du SIARC :

- Monsieur Daniel BLIN (délégué titulaire de Guibeville) *(à la place de M. Henri GUISCHARD)*

42. Désignation d'un nouveau représentant de CDEA au sein du SIARCE

➢ **DESIGNE** en qualité de représentants de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération au sein du SIARCE :

- Monsieur Didier HURDOYAL (délégué suppléant de Guibeville) *(à la place de M. Philippe DUPUIS)*

43. Désignation d'un nouveau représentant de CDEA au sein du SIARJA

➢ **DESIGNE** en qualité de représentants de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération au sein du SIARJA :

- Monsieur Robert WERSINGER (délégué suppléant de Guibeville) *(à la place de M. Henri GUISCHARD)*

44. Avenant n°3 au procès-verbal de mise à disposition des biens transférés de la commune de Brétigny-sur-Orge à Cœur d'Essonne Agglomération relatifs à la compétence « éclairage public et feux tricolores »

➢ **PREND ACTE** que la Commune de Brétigny-sur-Orge met à disposition de Cœur d'Essonne Agglomération les biens, dépendances et espaces publics de la « ZAC Clause Bois Badeau» précisés dans l'avenant n° 3 s'agissant de la compétence « éclairage public et feux tricolores » au procès-verbal de transfert afférent,

➢ **APPROUVE** l'avenant n° 3 de mise à disposition annexé à la délibération.

➢ **AUTORISE** le Président à signer les différents actes

45. Procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la commune de Longpont-sur-Orge transférée à Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de l'exercice de la compétence " éclairage public et feux tricolores "

➢ **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la commune de Longpont-sur-Orge.

➢ **PRECISE** que tous les contrats et conventions de ladite commune concernant cet équipement ont été transférés de plein droit à Cœur d'Essonne Agglomération.

➢ **AUTORISE** le Président à signer le procès-verbal ainsi que tout acte y afférent

46. Procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements transférés de la commune de Longpont-sur-Orge dans le cadre de la compétence Assainissement

➢ **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la commune de Longpont-sur-Orge.

➢ **PRECISE** que tous les contrats et conventions de ladite commune concernant cet équipement ont été transférés de plein droit à Cœur d'Essonne Agglomération.

➢ **AUTORISE** le Président à signer le procès-verbal ainsi que tout acte y afférent.

47. Procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements transférés de la commune de Longpont-sur-Orge dans le cadre de la compétence Défense extérieure contre l'incendie

➢ **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la commune de Longpont-sur-Orge.

➢ **PRECISE** que tous les contrats et conventions de ladite commune concernant cet équipement ont été transférés de plein droit à Cœur d'Essonne Agglomération.

➢ **AUTORISE** le Président à signer le procès-verbal ainsi que tout acte y afférent.

48. Avenant au procès-verbal de mise à disposition de la médiathèque de l'espace J. Verne à Brétigny-sur-Orge

➢ **APPROUVE** l'avenant n°1 au Procès-verbal de mise à disposition de la médiathèque Jules Verne de la commune de Brétigny-sur-Orge à Cœur d'Essonne Agglomération, portant sur la mise à jour de l'inventaire des biens transférés.

➢ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au procès-verbal et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier

49. Procès-verbal de mise à disposition de la médiathèque de Longpont-sur-Orge

➢ **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de la médiathèque par la commune de Longpont-sur-Orge à Cœur d'Essonne Agglomération.

➢ **PRECISE** que tous les contrats et conventions de ladite commune concernant cet équipement ont été transférés de plein droit à Cœur d'Essonne Agglomération.

➢ **AUTORISE** le Président à signer le procès-verbal ainsi que tout acte y afférent

50. Redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères du camping de Villiers/Orge pour l'année 2019

➢ **DECIDE** d'assujettir l'exploitant du terrain de camping-caravaning « Le Beau Village » à Villiers sur Orge à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, dont le montant est fixé à **10 300 €** pour l'année 2019

51. Redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères de l'Ecole Départementale d'Incendie et de Secours basée à Fleury-Mérogis pour l'année 2019

➢ **DECIDE** d'assujettir le Service Départemental d'Incendie et de Secours à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, s'agissant de la collecte et du traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères produits par l'Ecole Départementale d'Incendie et de Secours basée à Fleury-Mérogis, dont le montant est fixé à **15 000 €** pour l'année 2019

52. Convention d'objectifs et de moyens entre Cœur d'Essonne Agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

➢ **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyen de Cœur d'Essonne avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Essonne et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne.

➢ **DECIDE** le financement de Cœur d'Essonne Agglomération à la CCIE à hauteur de 61.490,00€ pour la durée de la convention et sous réserve de la remise d'une déclaration d'aide de minimis complétée et signée par ladite structure.

➢ **DECIDE** le financement de Cœur d'Essonne Agglomération à la CMAE à hauteur de 27.500,00€ pour la durée de la convention et sous réserve de la remise d'une déclaration d'aide de minimis complétée et signée par ladite structure.

➢ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

53. Convention d'objectifs et de moyens entre Cœur d'Essonne Agglomération et Initiative Essonne

➢ **DECIDE** de signer une convention d'objectifs et de moyens avec Initiative Essonne, sise 2, cours Monseigneur Roméro - 91004 Evry Cedex, pour un montant de 39 826,40 euros et pour une durée d'un an à compter de la date de la signature de la convention sous réserve de la remise d'une déclaration d'aide de minimis complétée et signée par ladite association.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier

54. Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2019 entre Cœur d'Essonne Agglomération et la Mission Locale des 3 Vallées

➢ **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et la Mission Locale des Trois Vallées pour l'année 2019, ainsi que tout avenant y afférent.

➢ **PRECISE** que le montant de la subvention pour l'exercice 2019 s'élève à **330 586,72 EUROS.**

➢ **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2019 et tout avenant ou document y afférent

55. Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2019 entre Cœur d'Essonne Agglomération et la Mission Locale du Val d'Orge

➢ **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et la Mission Locale du Val d'Orge pour l'année 2019, ainsi que tout avenant y afférent.

➢ **PRECISE** que le montant de la subvention pour l'exercice 2019 s'élève à **366 956 EUROS.**

➢ **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2019 et tout avenant ou document y afférent

56. Convention d'objectifs et de moyens avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne (CIDFF91) pour l'année 2019

➢ **AUTORISE,** le Président à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre le CIDFF Essonne et Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2019.

➢ **PRECISE** que le montant de la subvention est de 66 297.00 € (soixante-six mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros), à savoir :

- 61 740.00 € (soixante et un mille sept cent quarante euros) au titre des permanences à la MJD,
- 4557.00 € (quatre mille cinq cent cinquante-sept euros) au titre des permanences à la MSAP.

57. Convention d'objectifs et de moyens avec le CEPFI pour l'année 2019

➢ **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens entre le C.E.P.F.I et Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2019, ainsi que tout avenant y afférent.

➢ **PRECISE** que le montant de cette subvention est fixé à **37 485 €** (trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros)

58. Conventions d'objectifs et de moyens avec l'association d'aide à la personne « LA SOURCE 91 » et le « CLIC ORGESSONNE » pour l'année 2019

➢ **APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs, pour l'année 2019 à conclure avec l'Association de service d'aide à la personne (LA SOURCE 91) et le Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (CLIC) Orgessonne.

➢ **PRECISE** que le montant des subventions allouées pour l'année 2019 est de :

LA SOURCE 91	84 026. 40 €
CLIC Orgessonne	33 627. 60 €

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de moyens et tout document y afférent

59. Conventions d'objectifs et de moyens à conclure avec les crèches associatives et parentales de l'Arpajonnais pour l'année 2019

➢ **APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs et de moyens à conclure avec les crèches associatives et parentales suivantes, pour l'année 2019 :

Crèches associative et parentale	Montant subvention
« Les Lutins Malins » Saint-Germain-lès-Arpajon	35 175 €
« Les Ptites Canailles » Bruyères le Châtel (APPEB)	22 000 €

➢ **DIT QUE** le montant versé à la crèche associative « Les p'tites canailles » correspond à une avance de 25% de la subvention versée en 2018 et que le montant global de la subvention sera réajusté, par avenant, dès la prise en compte par le Conseil Départemental de la modification juridique de cette structure en crèche parentale, sans pouvoir excéder 88.000€.

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions et avenant.

60. Convention triennale 2019-2021 d'objectifs et de moyens avec la Compagnie Daru-Thémpô

➢ **AUTORISE** le Président à signer avec la Compagnie Daru-Thémpô la convention triennale d'objectifs et de moyens pour 2019-2020-2021 ainsi que tout document ou avenant se rapportant à ce dossier.

➢ **PRECISE** que le montant de la subvention pour 2019 est arrêté à 35.000€ (trente-cinq mille euros).

61. Tarification des établissements d'enseignement artistiques à compter du 1er septembre 2019

➢ **MAINTIENT** selon le tableau ci-dessous 6 tranches de quotient familial :

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
Montant mini	0€	265,01€	506,01€	747,01€	988,01€	1229,01€
Montant maxi	265€	506€	747€	988€	1229€	Et plus
Taux d'effort	20%	30%	40%	50%	60%	70%

➢ **MAINTIENT** le calcul du quotient familial selon la formule suivante :

1/12ème des ressources imposables de l'année pour les 2 parents ajouter les prestations mensuelles diviser ce total par le nombre de parts.

➢ **MAINTIENT** qu'il est retenu le revenu au sens de l'I.N.S.E.E., soit les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs (sur présentation des justificatifs).

➢ **MAINTIENT** qu'il est retenu le nombre de part au sens de la C.A.F., soit :

- Couple ou personne isolée = 2
- 1er enfant à charge = 0,5
- 2ème enfant à charge = 0,5
- 3ème enfant à charge = 1
- par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé = + 0,5

➢ **MAINTIENT** qu'un justificatif de domiciliation sera demandé pour le calcul du tarif.

➢ **DECIDE** que la facturation passe de terme échu à terme à échoir.

➢ **DECIDE** que le calcul du quotient familial sera calculé après remise des documents nécessaires avant le 15 octobre de l'année d'inscription ou de réinscription. Tout dossier incomplet ou document transmis après ce délai entrainera une facturation au tarif le plus élevé (QF6). Une mise à jour du quotient familial reste possible après ce délai requis et sous réserve de la réception des documents demandés, toutefois, le calcul ne sera pris en compte que pour la facture suivante. Aucune rétroactivité ne sera consentie.

➢ **MAINTIENT** que la fréquentation des établissements d'enseignement artistique suit les rythmes scolaires.

➢ **FIXE** un droit d'inscription annuel de 27€ pour la musique et le théâtre.

➢ **FIXE** un doit d'inscription annuel pour la danse à 29€.

➢ **FIXE** un droit d'inscription a 32€ pour la chorale des ainés et pour la participation à un projet (Divertimento, Mach6...).

➢ **FIXE** selon les tableaux ci-dessous la tarification trimestrielle des établissements d'enseignement artistique ainsi qu'un tarif extérieur applicable aux usagers habitants en dehors des 21 villes de Cœur d'Essonne Agglomération: à compter du 1er septembre 2019 comme suit :

Cycle I & II (Formation musicale, instrument, pratique collective)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
41.57€	61.85€	82.13€	103.43€	123.71€	143.99€	205.84€

Cycle III (Formation musicale, instrument, pratique collective)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
51.71€	77.06€	103.43€	128.78€	154.13€	180.49€	256.54€

Cycle Approfondissement (instrument 60min, pratique collective)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
55.77€	81.12€	106.47€	131.82€	157.17€	182.52€	258.57€

Pratique collective seule ou Formation Musicale seule

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
12.17€	17.24€	23.32€	28.39€	34.48€	39.55€	56.78€

Parcours adulte (hors cursus = instrument, pratique collective

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
41.57€	61.85€	82.13€	103.43€	123.71€	143.99€	205.84€

Eveil

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
18.25€	26.36€	35.49€	44.62€	52.73€	61.85€	88.22€

Création, Harmonie, MAO (Musique assistée par ordinateur)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
31.43€	46.64€	61.85€	77.06€	93.29€	108.50€	154.13€

Théâtre adulte

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
31.43€	46.64€	61.85€	77.06€	93.29€	108.50€	154.13€

Théâtre jeunesse

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
23.32€	34.48€	45.63€	56.78€	67.94€	79.09€	113.57€

Danse Cursus (Classique, enfant, jazz)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
19.27€	28.39€	37.52€	46.64€	55.77€	64.90€	93.29€

Danse hors cursus (Adultes, hip hop)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
16.22€	23.32€	31.43€	38.53€	46.64€	54.76€	77.06€

Stage 1 journée

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
21.29€	31.43€	41.57€	51.71€	61.85€	70.98€	101.20€

Stage 2 journées

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
23.32€	34.48€	45.63€	56.78€	67.94€	79.09€	113.57€

Stage 3 journées

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
25.35€	37.52€	49.69€	61.85€	74.02€	87.20€	123.71€

Stage 4 journées

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
27.38€	40.56€	53.74€	66.92€	80.11€	94.30€	133.85€

Stage 5 journées

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
31.43€	46.64€	61.85€	77.06€	93.29€	108.50€	154.13€

➢ **MAINTIENT** un chèque de caution de 100€ pour la location d'un instrument. Le chèque sera encaissé. La somme sera remboursée lors de la restitution de l'instrument sauf en cas de dégradation.

➢ **DECIDE** de créer un tarif extérieur pour la location des instruments pour les élèves inscrits dans nos établissements selon la disponibilité dans le parc instrumental.

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
30.42€	33.46€	42.59€	45.63€	48.67€	51.71€	67.22€

➢ **RAPPELLE** que dans le cadre d'une inscription en cursus musique (Cycle I, II, III) pour les enfants, seule la participation à au moins trois activités (Formation musicale, instrument, pratique collective) validera l'inscription.

➢ **RAPPELLE** que les réductions suivantes sont appliquées uniquement pour les usagers habitants le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération :

- La première cotisation la plus élevée est maintenue dans son intégralité.
- Une réduction de 25% pour la seconde personne de la même famille (parents, enfants)
- Une réduction de 50% pour la troisième personne de la même famille (parents, enfants)
- Une réduction de 75% pour la quatrième personne de la même famille et les suivantes (parents enfants)

- Une réduction de 50% est appliquée pour la pratique d'un deuxième instrument ou d'une deuxième pratique
- Une réduction de 75% est appliquée pour la pratique d'un troisième instrument ou d'une troisième pratique et les suivantes

➢ **PRECISE** qu'après deux semaines consécutives d'absence d'un professeur non remplacé, une réduction sera appliquée à compter de la troisième semaine d'absence **de 5,72 €** par semaine supplémentaire d'absence (selon la formule Cycle I& II tarif extérieur divisé par 3 cours de cursus) divisé par 12 (semaines dans 1 trimestre).

62. Tarifs locatifs des terrains nus sur La Base 217

➢ **DECIDE** d'appliquer les tarifs de location suivants :

Terrain nu viabilisé : 20€ hors taxes par m² et par an

Terrain nu non viabilisé : 10€ hors taxes par m² et par an

➢ **DIT** que les recettes seront inscrites au Budget annexe Base aérienne 217.

La motion suivante est adoptée par 18 voix, 13 contre (Mesdames et Messieurs ZUNINO, JOUBERT, MEARY, TANGUY, CHOLLEY, SANTIN, MARCONNET, LECOUSTEY, PELTIER, PERDEREAU, DABADIE et pouvoirs BESNARD et LECLERC), 18 abstentions (Mesdames et Messieurs SPROTTI, BERAUD, LEROUX, FILLEUL, BOUSSARDON, LELU, LEONHARDT, AMRANE, VADROT, JOUIN, DUDIOT, DELPIC, ASTIER, FOURNIER, LE GUERN et pouvoirs KERVAZO, BRAQUET et RIGAULT) et 1 ne prend pas part au vote (Monsieur POUCH)

63. Motion de refus de prolongation des permis d'exploitation d'hydrocarbures en Essonne

➢ **S'OPPOSE** à la reconduction des permis d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures conventionnels sur des puits qui sont déjà en fin de vie.

➢ **DEMANDE** à l'Etat de se mettre en cohérence, avec ses engagements en matière de réduction d'émission de GES, et les préconisations scientifiques

➢ **DENONCE** le manque de communication de l'Etat à l'égard des citoyens et des collectivités non directement concernées par l'implantation des concessions d'hydrocarbures

La séance est levée à 01h30

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 18 avril 2019.

Le présent extrait a été affiché
ce jour à proximité de la porte
de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.

Le Président,

Eric BRAIVE.